

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D204

Séance du 28 octobre 2010 - Convocation du 21 octobre 2010
Compte rendu affiché le 5 novembre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHATUT par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mlle ROGER par Mme GOYON, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Contrat pluriannuel avec le Conseil Général

Par délibération en date du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le contrat pluriannuel 2009/2013 avec le Conseil Général du Rhône. Il est rappelé que l'enveloppe globale des programmes proposés était de 308 850.00 € sur la période du contrat.

Dans sa séance en date du 26 mars 2010, le Conseil Général du Rhône a actualisé les modalités de calcul des taux d'aide pour l'année 2010. Ces taux sont applicables à toutes les opérations prévues au-delà de 2010 et jusqu'à la fin du contrat en cours.

Ainsi, pour la Commune, le taux d'aide voté par le Conseil Général passe de 5 % à 15 % pour les années 2010 et suivantes. Il convient donc de revoir la répartition du contrat tout en restant dans l'enveloppe globale votée qui, elle, ne doit pas changer.

Un avenant à signer avec Monsieur le Président du Conseil Général doit prendre en compte les modifications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Général du Rhône en date du 3 septembre 2009,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2009,
- VU la proposition d'avenant basée sur les investissements et projets comme entrant dans le champ d'intervention du Conseil Général du Rhône,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat pluriannuel 2009/2013 et à procéder à toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 octobre 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 08/11/2010
- Publication ou affichage le 08/11/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 8 novembre 2010
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.